

COMITE DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

Commission Sportive

Membres: A. DUSSART, F. LAPICQUE, C. BERNARDIN, J-F. CHARLIER, M. DEMARET, J-M. DEPARDIEU, H. FOISSEY, F. GIARDI, J-M. SCHNEIDER

Compte-rendu de la consultation par mail Concernant les litiges de la Journée 4 du Championnat par Equipe

Départementale 1:

Poule A:

Rencontre Croismare MJC 2 - Chanteheux MJC 2

1) Sanction contre *Croismare MJC 2* pour Résultat non transmis par internet Décision: Application d'une amende de 10€

2) Sanction contre **Croismare MJC 2** pour Absence de Juge-arbitre lors de la rencontre.

Le joueur MONNET Vivien (n°5424532 - 1222pts) ne possède pas le grade de JA1 Décision: Application d'une amende de 10€

Poule B:

Rencontre Cutry FEP 2 - Montauville AL 2

Sanction contre *Cutry FEP 2* pour Résultat non transmis par internet **Décision: Application d'une amende de 10€**

Départementale 2:

Poule C:

Rencontre Blénod CO 2 - Frouard OFP 2

Sanction contre *Frouard OFP 2* pour joueur absent évoluant dans le groupe A. Le joueur MURA Jean-Claude (n°5424495 - 604pts) évoluant dans le groupe A était absent à l'appel de son nom pour ses 3 parties

<u>Décision:</u> Défaite par pénalité. Application d'une amende de 0€

Poule D:

Rencontre Affléville ASC 1 - Cutry FEP 3

Pas de Juge-arbitre noté sur la feuille

<u>Décision:</u> Courrier aux 2 clubs rappelant l'obligation de mentionner le nom d'un Juge-arbitre sur la feuille

Départementale 3:

Poule A:

Rencontre Croismare MJC 3

Equipe exempte. Pas de composition transmise au CD

<u>Décision:</u> Courrier au club pour demander la composition. Sinon saisie de la composition suivant et application d'une amende de 10€

Poule F:

Rencontre Tiercelet MJC 3 - Briey US 2

Sanction contre *Tiercelet MJC 3* pour Feuille de rencontre mal remplie. Absence du numéro de la poule

Décision: Courrier de rappel de l'importance de bien remplir l'entête de la feuille

Départementale 4:

Poule B:

Rencontre Nancy SLUC 4 - Bainville aux Miroirs FR 4

Sanction contre *Bainville aux Miroirs FR 4* pour un Joueur non qualifié. La joueuse HERR Camille (n°5427018 - 500pts) est benjamine et ne peut pas évoluer en Championnat Sénior.

<u>Décision:</u> Annulation des résultats du joueur. Modification du score. Nouveau score: Nancy SLUC 4 - Bainville aux Miroirs FR 4: 12-06 (ancien 12-06)

Poule E Groupe A:

Rencontre Longuyon ES 6 - Cutry FEP 4

Sanction contre *Cutry FEP 4* pour Joueur non qualifié. Le joueur PERNA Adrien (n°5428105 - 500pts) est benjamin et ne peut pas évoluer en Championnat Sénior <u>Décision:</u> Annulation des résultats du joueur. Modification du score. Nouveau score: Longuyon ES 6 - Cutry FEP 4: 17-01 (ancien 17-01)



COMITE DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

Commission Sportive

Membres: A. DUSSART, F. LAPICQUE, C. BERNARDIN, J-F. CHARLIER, M. DEMARET, J-M. DEPARDIEU, H. FOISSEY, F. GIARDI, J-M. SCHNEIDER

Compte-rendu de la consultation par mail Concernant les litiges de la Journée 5 du Championnat par Equipe

Départementale 1:

Poule A:

Rencontre Chanteheux MJC 2 - Essey les Nancy TT 3

Sanction contre Chanteheux MJC 2 pour Equipe incomplète

Décision: Application d'une amende de 10€

Rencontre Heillecourt LR 3 - Croismare MJC 2

Sanction contre *Heillecourt LR 3* pour Absence de Juge-arbitre lors de la rencontre. Le joueur DIETSCH Sébastien (n°575622 - 1602pts) ne possède pas le grade de JA1

<u>Décision: Application d'une amende de 10€</u>

Poule B:

Rencontre Nancy SLUC 2 - Velaine en Haye TT 2

Sanction contre *Nancy SLUC 2* pour Absence de Juge-arbitre lors de la rencontre. Le joueur OUDERT Jacques (n°5427034 - 746pts) ne possède pas le grade de JA1

<u>Décision: Application d'une amende de 10€</u>

Rencontre Mercy le Bas FEP 1 - Tiercelet MJC 1

Sanction contre *Mercy le Bas FEP 1* pour Mauvaise composition d'équipe. Le joueur MAIRE Alexandre (n°549592 - 973pts) étant ayant le plus grande nombre de points devait normalement évoluer dans le groupe A. Mais étant absent, il ne devait pas figurer dans la composition d'équipe

Décision: Défaite par pénalité. Application d'une amende de 0€

Départementale 2:

Poule D:

Rencontre Tiercelet MJC 2 - Affléville ASC 1

Sanction contre *Tiercelet MJC 2* pour Feuille de rencontre mal remplie. Absence des numéros, intitulés des clubs

Décision: Application d'une amende de 10€

<u>Départementale 3:</u>

Poule B:

Rencontre Croismare MJC 4 - Chanteheux MJC 5

Sanction contre *Croismare MJC 4* pour Résultat non transmis par internet Décision: Application d'une amende de 10€

Départementale 4:

Poule D:

Rencontre Villers les Nancy COS 11 - Saint-Max TTHR 7

Pas de Juge-arbitre noté sur la feuille

<u>Décision:</u> Courrier aux 2 clubs rappelant l'obligation de mentionner le nom d'un Juge-arbitre sur la feuille

Rencontre Villers les Nancy COS 12 - Pont à Mousson ASTT 5

Rencontre à 4 joueurs de Pont à Mousson ASTT 2 contre 2 de Villers les Nancy COS

12

Sanction contre Villers les Nancy COS 12 pour 1er Forfait

<u>Décision:</u> Application d'une amende de 20€ avec indemnisation kilométrique de l'équipe de Pont à Mousson ASTT 2 qui s'est déplacée. A savoir: 33km * 2 * 0.3€/km = 19.8€



COMITE DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

Commission Sportive

Membres: A. DUSSART, F. LAPICQUE, C. BERNARDIN, J-F. CHARLIER, M. DEMARET, J-M. DEPARDIEU, H. FOISSEY, F. GIARDI, J-M. SCHNEIDER

Compte-rendu de la consultation par mail Concernant les litiges de la Journée 6 du Championnat par Equipe

Départementale 1:

Poule B:

Rencontre Mercy le Bas FEP 1 - Tiercelet MJC 1

Sanction contre *Mercy le Bas FEP 1* pour Mauvaise composition d'équipe. Le joueur FLORIMOND Franck (n°5419494 - 954pts) ayant le plus grande nombre de points devait normalement évoluer dans le groupe A. Mais étant absent, il ne devait pas figurer dans la composition d'équipe

Décision: Défaite par pénalité. Application d'une amende de 0€

Départementale 2:

Poule D:

Rencontre Affléville ASC 1 - Longuyon ES 3

Pas de Juge-arbitre noté sur la feuille

<u>Décision:</u> Courrier aux 2 clubs rappelant l'obligation de mentionner le nom d'un Juge-arbitre sur la feuille

<u>Départementale 3:</u>

Poule C:

Rencontre Villers les Nancy COS 8 - Flavigny-Ludres AS 3

Sanction contre Flavigny-Ludres AS 3 pour 1er Forfait prévenu

Décision: Application d'une amende de 20€

<u>Départementale 4:</u>

Poule C:

Rencontre Vandoeuvre MJC 4 - Malleloy FJEP 4

Sanction contre Malleloy FJEP 4 pour 1er Forfait prévenu

Décision: Application d'une amende de 20€



COMITE DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

Commission Sportive

Membres: A. DUSSART, F. LAPICQUE, C. BERNARDIN, J-F. CHARLIER, M. DEMARET, J-M. DEPARDIEU, H. FOISSEY, F. GIARDI, J-M. SCHNEIDER

Compte-rendu de la consultation par mail Concernant les litiges de la Journée 7 du Championnat par Equipe

Départementale 1:

Poule A:

Rencontre Croismare MJC 2 - Vandoeuvre MJC Nomades 1

Sanction contre *Croismare MJC 2* pour Absence de Juge-arbitre lors de la rencontre. Le joueur MONNET Vivien (n°5424532 - 1222pts) ne possède pas le grade de JA1

<u>Décision: Application d'une amende de 10€</u>

Poule B:

Rencontre Nancy SLUC 2 - Toul ASCTT 2

Sanction contre *Nancy SLUC 2* pour résultat non transmis par internet Décision: Application d'une amende de 10€

Départementale 2:

Poule C:

Rencontre Lay Saint-Christophe TTLSC 2 - Neuves Maisons TT 9

Sanction contre **Neuves Maisons TT 9** pour Joueur non qualifié. Le joueur BERISA Leonardo (n°5428595 - 500pts) est benjamin et ne peut pas évoluer en Championnat Sénior. LE joueur étant absent, pas de modification de score

<u>Décision:</u> Annulation des résultats du joueur. Score de la rencontre inchangé puisque le joueur était absent

Départementale 3:

Poule C:

Rencontre Heillecourt LR 4 - Saint-Max TTHR 5

Sanction contre *Heillecourt LR 4* pour résultat non transmis par internet <u>Décision</u>: Application d'une amende de 10€

Rencontre Flavigny-Ludres AS 3 - Foug CP 3

Sanction contre Flavigny-Ludres AS 3 pour 2ème Forfait prévenu

<u>Décision:</u> Application d'une amende de 45€ et déclaration de l'équipe de Flavigny-Ludres AS 3 Forfait Général

Départementale 4:

Poule A:

Rencontre Blainville Damelevières AC 4 - Seichamps EP 3

Sanction contre *Blainville Damelevières AC 4* pour résultat non transmis par internet <u>Décision</u>: Application d'une amende de 10€

Poule C:

Rencontre Dieulouard FJEP 1 - Vandoeuvre ASCI 3

Sanction contre *Dieulouard FJEP 1* pour résultat non transmis par internet **Décision:** Application d'une amende de 10€

Rencontre Blénod CO 3 - Vandoeurve MJC 4

Pas de Juge-arbitre noté sur la feuille

<u>Décision:</u> Courrier aux 2 clubs rappelant l'obligation de mentionner le nom d'un Juge-arbitre sur la feuille

Poule D:

Rencontre Villers les Nancy COS 11 - Lunéville ALTT 6

Pas de Juge-arbitre noté sur la feuille

<u>Décision:</u> Courrier aux 2 clubs rappelant l'obligation de mentionner le nom d'un Juge-arbitre sur la feuille

Poule E Play-Off Poule A:

Rencontre Longuyon ES 5 - Affléville ASC 2

Pas de Juge-arbitre noté sur la feuille

<u>Décision:</u> Courrier aux 2 clubs rappelant l'obligation de mentionner le nom d'un Juge-arbitre sur la feuille